

REGLEMENT DU 1^{er} TOURNOI DU SMUC MARSEILLE

12 et 13 Mai 2012

- La compétition est autorisée par la FFBAD et se déroule selon les règles fixées par celle-ci (Règlement général des compétitions).
- La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles du règlement.
- Tout participant doit être dûment licencié auprès de la FFBAD pour la saison en cours le jour du tirage au sort.
- La compétition accueille toutes les disciplines (simple/double/mixte) dans les séries NC à C.
- L'inscription des joueurs se fera dans leur catégorie (un joueur « D1 » pourra jouer dans le tableau supérieur).
- La compétition se déroulera de la façon suivante : simple OU mixte le samedi, double le dimanche.
- Dans la mesure du possible des poules seront constituées pour chaque tableau.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions et de réunir des catégories si le nombre de participants dans chacune d'elle est insuffisant.
- Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » dans un tableau sans assurance de se voir attribuer un partenaire. Si tel est le cas, le joueur sera remboursé de ses droits d'inscription.
- Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :
 - ordre d'arrivée de l'inscription sous format électronique.
 - paiement effectif des droits d'engagement,
 - joueurs inscrits dans leur série de classement. Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du juge-arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.
- La date limite d'inscription est le 25 avril 2012.
- Le tirage au sort aura lieu le 2 mai 2012
- Tout joueur inscrit à la compétition s'engage à payer 12€ pour un tableau, 16 € pour deux.
- Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement général des compétitions). Tout joueur doit donc être présent dans la salle une heure avant l'heure annoncée de son match.
- Les volants sont à la charge des joueurs, en cas de litige les volants officiels du tournoi sont les Trump T-101.
- Les matches se dérouleront en auto-arbitrage.
- Tout joueur ou paire non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge arbitre quel que soit le stade de la compétition.
- Les joueurs disposent de 3 minutes à l'appel du match pour débiter la rencontre.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matches en cas de nécessité avec l'accord du juge arbitre.
- Seuls auront accès aux cours les joueurs appelés, les arbitres, les membres du comité d'organisation et les entraîneurs entre les sets.
- Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain.
- Le temps de repos minimum entre deux matches est de 20 minutes.
- Tout volant touchant une infrastructure ou tout élément amovible de la salle sera compté faute, sauf au service où il sera remis 1 fois.
- Tout joueur souhaitant s'absenter du tournoi doit le signaler au juge arbitre.
- Le juge arbitre désigné par le comité organisateur est Patrice Maffait. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Ses décisions sont sans appel.
- Le comité organisateur de la compétition décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de matériel, d'accident ou d'incident.
- En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.

Chaque joueur inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir Règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non participation et adressera et postera, dans les délais impartis, les pièces justificatives à la commission Régionale des Tournois de la ligue de Badminton.